

Délibération du CONSEIL

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - MISSION SCHEMA
D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

Vers une métropole 2.0 : Mise en place d'une plateforme numérique pour contribuer à la dynamisation et à l'attractivité des villes et à la valorisation de leur patrimoine - Appel d'offres ouvert - Décision - Financement

En janvier 2011, notre Etablissement a été labellisé «Territoire Leader du mobile sans contact ». Fort de cette labellisation, il a répondu à l'appel à projets du Programme d'Investissement d'Avenir « Ville numérique – Systèmes de transport intelligent - Déploiement de services mobiles sans contact » afin de développer progressivement, en lien avec les partenaires publics et privés, un bouquet de services numériques accessibles en tous lieux, à tous moments et sur tous supports sans contact (carte, téléphone, clé USB NFC,...) et de nature à simplifier le quotidien des usagers habitants, visiteurs.

Pour rappel, les enjeux du projet U-CITY sont à plusieurs niveaux :

- offrir aux usagers un accès simplifié à un bouquet de services numériques, qui leur permettent de gagner du temps et d'obtenir une qualité accrue de service
- mutualiser les actions et les moyens entre la MEL et ses communes afin de réaliser des économies d'échelle : mutualiser l'ingénierie pour davantage de solidarité entre les communes, regrouper les besoins pour réduire les coûts d'infrastructures lourdes (plate-forme) et mutualiser les achats, par exemple de bornes, par le biais de groupement d'achats
- mettre en place une plateforme technique favorisant l'émergence de services numériques en abaissant les barrières liées à l'interopérabilité des systèmes d'information
- établir de nouvelles relations de partenariat entre les opérateurs publics et privés,

C'est dans ce cadre, et afin de répondre de manière flexible aux différentes demandes aussi bien internes que de partenaires extérieurs, que la MEL souhaite se doter d'une plateforme technique facilitant la production d'informations, le référencement d'applications existantes et l'accès à l'ensemble de ces informations. Cette plateforme commune à l'ensemble des villes de la métropole, permettra de répondre aux contraintes d'interopérabilité des systèmes d'information, par exemple créer des parcours découverte à partir d'informations géolocalisées pour le tourisme, la culture, le commerce ou encore les services administratifs.

Afin de mettre en place les premières briques technologiques, il est nécessaire de lancer un marché dont l'objet est la réalisation d'une plateforme de services numérique ouverte, interopérable, et évolutive. Elle inclut la fourniture ou le développement de la solution logicielle dédiée à l'animation, son hébergement, sa maintenance, son maintien en condition opérationnelle ainsi que son évolution pour deux années fermes, reconductible deux fois une année.

Le montant du marché est estimé à 300 000 H.T. par an pour deux ans.

Par conséquent, les Commissions « Développement Économique – Emploi – Recherche », « Gouvernance et Administration », « Espaces publics – Voirie » et « Aménagement durable du territoire et Urbanisme » consultées, le Conseil de la Métropole décide de :

- 1°) Réaliser la plateforme dédiée pour contribuer à la dynamisation et à l'attractivité des villes et à la valorisation de leur patrimoine ;
- 2°) Autoriser Monsieur le Président à lancer un appel d'offres ouvert, en application des articles 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics ;
- 3°) Autoriser Monsieur le Président à signer le marché ;
- 4°) Autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux par la Commission d'appel d'offres, soit le lancement d'un nouvel appel d'offres, soit la passation d'un marché négocié, conformément aux dispositions des articles 35-I-1° ou 35-II-3° du Code des marchés publics ;
- 5°) Imputer les dépenses sur l'opération 698 O 013, nature G 2031, fonction G 90 dans la limite des crédits votés par le Conseil de la Métropole.

Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 30/06/2015

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,
Pour le Président,
Le Responsable délégué



Arnaud FICOT